

Evaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement: dispositions concernant la qualité de l'EIE

2012/0297(COD) - 21/03/2013

Le Conseil a tenu un **débat public d'orientation** sur les modifications qu'il est proposé d'apporter à la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (directive 2011/92/UE).

Les ministres ont concentré leur attention sur les **trois questions** suivantes :

1. un projet doit-il obligatoirement faire l'objet d'une **évaluation conjointe ou coordonnée sous la responsabilité d'une seule autorité compétente** chaque fois que l'évaluation de ses effets sur l'environnement est imposée par plusieurs instruments législatifs de l'UE? ;
2. **la délimitation du champ de l'évaluation par l'autorité compétente** doit-elle être rendue obligatoire dans tous les cas? ;
3. le système proposé **d'experts accrédités** habilités à établir des rapports sur les incidences environnementales est-il nécessaire pour assurer la qualité de ces rapports?

Au cours du débat, un accord général s'est dégagé quant à l'objectif de revoir la directive en vue de simplifier les procédures EIE et d'en améliorer la qualité. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées en ce qui concerne le type de mesures que propose la Commission pour atteindre cet objectif.

- Les ministres ont fait part de leurs préoccupations concernant la compatibilité des dispositions proposées avec les différents systèmes d'évaluation des incidences sur l'environnement qui existent dans les États membres. Le risque de charge administrative accrue et de coûts supplémentaires a été souligné.
- De nombreuses délégations ont jugé inapproprié d'instituer un système très contraignant au niveau de l'UE. La plupart des délégations se sont prononcées pour que les États membres conservent une marge de manœuvre pour faire face aux situations particulières et s'adapter aux dispositions existantes.

La Commission a indiqué que certains changements aux systèmes actuels étaient inévitables en vue d'améliorer les processus EIE et s'est montrée ouverte aux suggestions concrètes des États membres.

Le vote de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen est prévu en juillet 2013.